



la lettre du TIBET

La *Lettre du Tibet* est une publication du **Comité de Soutien au Peuple Tibétain**
2, rue d'Agnou 78580 Maule. - Fax (33-1) 30 90 88 25 - E-Mail CSPTF@FRANCENET.FR

ABONNEMENT
10 Numéros :25 Eur

N° 72

nov. 2003

Agir pour le dialogue

Edito

La peur, la haine, la cupidité avide qui entretiennent le ressentiment, sont les principales ennemies du dialogue. Ceci est vrai en politique comme en privé, dans le monde associatif comme dans celui du travail. Aller au-delà du ressentiment, quel programme !

Thème récurrent des enseignements prodigués à Paris au mois d'octobre dernier, et avec quel succès, par le 14^{ème} Dalaï Lama, il est aussi au coeur de la pratique des admirables "envoyés spéciaux" tibétains, MM Lodi Gyari et Kalsang Gyaltzen. Ceux-ci s'efforcent avec une patience et une humilité exceptionnelle de déminer mètre par mètre les relations sino-tibétaines en vue d'une solution mutuellement acceptable.

M. Lodi Gyari à Prague, devant la 4^{ème} Conférence des Groupes de soutien au Tibet, M. Kalsang Gyaltzen à Bruxelles, lors du Forum parlementaire européen du 12 novembre, ont publiquement réaffirmé l'esprit dans lequel s'accomplissait leur mission. Pas encore de négociation, tant s'en faut, mais la recherche d'un climat de mutuelle confiance et d'écoute réciproque.

Pour leur part, les Tibétains l'ont dit et redit : il ne s'agit pas de revendiquer ni même d'évoquer l'indépendance de leur pays. L'avenir peut se construire au sein de l'ensemble chinois, pour peu que celui-ci admette de respecter la spécificité et l'identité du Tibet, et cela dans le cadre d'une large autonomie de gestion. Sont-ils entendus ? On peut en douter tant les autorités centrales chinoises s'obstinent à brouiller tout message positif, remettant sur le tapis l'exigence absurde d'une prise de position tibétaine sur la question de Taiwan, réfutant toute possibilité d'un accord sur la base "*un pays, deux systèmes*" qui était pourtant la substance des fameux "*accords en 17 points*" imposés par la Chine lors de la "*libération pacifique du Tibet*" en 1950.

Pas non plus la moindre mesure sur le terrain, qui puisse donner espoir. Même les libérations anticipées de quelques

prisonniers de conscience ont été ternies par les condamnations à mort prononcées contre Tenzin Delek Rinpoché et Lobsang Dhondup (et hélas exécutée dans son cas) au terme de procès non équitables. La Chine ne veut rien donner et se refuse à tout geste de bienveillance, comme par exemple le droit pour les Tibétains de détenir la simple photographie de leur maître spirituel, le Dalaï Lama.

Peut-on dialoguer dans de telles conditions ? Il faut s'obstiner. Pourtant, l'occident semble s'affaisser et renoncer à toute action au nom de ce prétendu dialogue. La France qui eut le courage d'affronter verbalement les Etats-Unis sur la question irakienne, perd la voix dès qu'il s'agit de la Chine. "*Pas un mot : nous risquerions de compromettre le dialogue*", entend-on dire à l'Elysée, au Quai d'Orsay ou à Matignon. Mais quel dialogue ?

Il semblerait plutôt que l'on cache très opportunément une passivité déshonorante derrière la modération courageuse des Tibétains. Ainsi est-il absurde que la France s'obstine à désarmer toute action politique de l'Europe, qui, jeunes et vieilles nations réunies, pourraient se retrouver autour de la nomination d'un représentant spécial pour le Tibet. Une nomination réclamée à plusieurs reprises et sur tous les tons par le Parlement européen.

C'est dans cet esprit qu'une dizaine d'associations tibétaines représentatives à Paris, Lyon, Toulouse, Lille, Rennes, ... s'unissent aujourd'hui pour demander à leurs élus de s'adresser au Premier ministre.

La France, amie de la Chine, doit dire le droit comme elle l'a dit à l'allié américain. Elle doit aider l'Europe à se doter non seulement d'une Constitution, mais des moyens d'action d'une politique internationale fondée sur le respect des peuples, des droits de l'homme, de la démocratie. C'est ce qu'ont répété avec force les nombreux élus réunis à Bruxelles et qu'il s'agit désormais de mettre en pratique dans nos actions associatives.

JP Ribes.

Action parlementaire en faveur de la nomination d'un représentant spécial européen sur le Tibet

Dans l'esprit des souhaits exprimés par le Parlement européen, par la 4^{ème} conférence internationale des Groupes de soutien au Tibet (Prague, 18-22 oct. 2003), par le Forum parlementaire européen (Bruxelles, 12 nov. 2003), les associations françaises demandent à leurs élus à l'Assemblée nationale et au Sénat d'exprimer à M. le Premier ministre leur souhait de la nomination d'un représentant spécial européen pour le Tibet. Cette nomination, conforme aux espoirs de dialogue

entre la Chine et le Dalaï Lama, aurait pour sens d'exprimer clairement le soutien de l'Europe à un processus de règlement pacifique de la question tibétaine et de l'encourager concrètement.

C'est pourquoi ces associations ont adressé à tous les parlementaires un courrier sollicitant leur intervention.

Liste des associations participant déjà :

Ass. Paloise pour l'Art et la Culture du Tibet (APACT, Pau), Aide au Tibet (Ramatuelle), C.S.P.T. Paris, C.S.P.T. Bretagne, C.S.P.T. Eure-et-Loir (Chartres), Lion des Neiges

(Lyon), Rencontres Tibétaines (Toulouse), Rhône-Tibet (Lyon), Savoie Urgence Tibet (Chambéry), Solidarité Tibet (Blois), Tibet 59-62 (Nord-Pas-de-Calais), Eco-Tibet, et le Réseau International des Femmes pour le Tibet (RIFT).

Les associations qui souhaitent participer à cette campagne - et qui sont cordialement invitées à le faire - seront tenues au courant de ces modalités et de son développement en s'adressant au CSPT, 2 rue d'Agnou 78580 Maule (JPRibes@aol.com) ou à l'association régionale participante la plus proche.

Lettre des associations de soutien au Tibet

Membres et Membres candidats du Conseil Européen
Prof. Romano Prodi, Président de la Commission européenne
M. Christopher Patten, Commission des Affaires étrangères
Concerne : nomination d'un représentant spécial européen pour le Tibet
Chers Membres du Conseil, Membres candidats, Président Prodi, Commissaire Patten

Nous, les 265 participants venant de 46 pays représentant le mouvement international des groupes de soutien au Tibet, réunis à Prague, appelons respectueusement l'Union européenne à désigner sans délai, à un niveau élevé, un représentant spécial de l'Union pour le Tibet.

Nous formulons cet appel en nous appuyant sur :

- les deux résolutions du Parlement européen appelant à la désignation d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet (15 janvier 1998 et 11 avril 2002)

- l'inscription au budget de l'Union européenne d'une telle désignation et la demande formulée par Sa Sainteté le Dalaï Lama d'une telle désignation dans son discours au Parlement européen le 24 octobre 2001 et dans sa lettre du 11 mars 2002 aux ministres des 15 pays membres de l'Union européenne.

La désignation d'un représentant spécial de l'Union européenne est dans la ligne de la volonté de l'Europe de développer efficacement la politique européenne et sa mise en pratique en ce qui concerne la résolution des conflits dans d'autres régions tels que les Balkans, le Caucase et le Moyen-Orient.

L'intérêt de créer un tel poste est démontré par la contribution importante du coordinateur spécial pour le Tibet aux USA dans la définition de la politique de son pays. Ce poste a joué également un rôle central dans le développement des stratégies multilatérales, l'organisation de l'aide humanitaire, l'action pour promouvoir et suivre le développement des droits de l'homme et la mise en place d'actions diplomatiques.

La lutte des Tibétains pour la liberté et les droits de l'Homme dure depuis longtemps, et sa nature non-violente est exemplaire dans ces temps où la violence et le terrorisme s'accroissent. La désignation d'un représentant spécial pour le Tibet mettrait en valeur l'engagement de l'Union européenne dans la résolution pacifique des conflits. Elle démontrerait également la capacité du Conseil de l'Europe et de la Commission à répondre au soutien constant de la cause tibétaine par les citoyens européens.

La situation au Tibet demeure critique. Cependant, la reprise récente des contacts entre les représentants de Sa Sainteté le Dalaï Lama et du Gouvernement tibétain en exil et le gouvernement chinois après 10 années d'interruption, et le changement de direction en Chine offrent une occasion nouvelle et importante pour une initiative sur la question tibétaine.

La désignation d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet est un moyen efficace et pratique pour que les Etats membres de l'Union suivent le processus de dialogue et de négociation entre les deux parties.

Nous vous remercions par avance de la considération que vous voudrez bien apporter à ce sujet. Dans l'attente de votre réponse positive à cette proposition très largement approuvée,

Respectueusement

(Liste des TSG présentes)

Résolution adoptée par le Forum du Parlement européen sur le Tibet, Bruxelles, le 12 nov. 2003.

Les participants du "Forum du Parlement européen sur le Tibet" comprenant des membres du Parlement européen appartenant aux Etats membres de l'Union européenne, des membres des Parlements nationaux et des représentants des Etats candidats, réunis à Bruxelles le 12 nov. 2003 pour envisager la situation au Tibet et le point de vue de l'Union européenne sur le dialogue sino-tibétain, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

A. Déplorant les violations constantes des droits individuels et collectifs du peuple tibétain, y compris du droit à l'autodétermination tel qu'il est affirmé dans la résolution de l'ONU 1723 (xvi) et la répression prolongée des croyances politiques et religieuses du peuple tibétain par le gouvernement de la République Populaire de Chine (RPC)

B. Constatant l'engagement de longue date du Dalaï Lama et du gouvernement tibétain en exil dans la non-violence et leurs efforts déterminés pour rechercher une solution négociée pacifique pour le Tibet à travers le dialogue avec le gouvernement de la République Populaire de Chine,

C. Saluant la reprise des contacts entre les envoyés du Dalaï Lama et les officiels chinois en septembre 2002 et en mai-juin 2003,

D. Rappelant la résolution du Parlement européen du 19 décembre 2002 qui prie instamment le gouvernement chinois de commuer sans délai la peine de mort prononcée contre le maître bouddhiste tibétain Tenzin Delek Rinpoché,

E. Se félicitant que dans la déclaration politique de l'Union européenne du 13 octobre 2003, le Conseil européen mette en lumière le dialogue encourageant entre le Dalaï Lama et le gouvernement de la République Populaire de Chine en vue de trouver une solution acceptable par les deux parties en ce qui concerne la question tibétaine qui constitue pour l'Union européenne une priorité dans le

cadre du dialogue politique avec le gouvernement de la République Populaire de Chine.

F. Déplorant que malgré ces engagements politiques, le sommet UE-Chine du 30 octobre 2003 n'ait pas abordé la question tibétaine et que le dialogue de l'Union européenne avec la RPC sur les droits de l'Homme n'ait pas eu d'effet positif sur la situation au Tibet

G. Reconnaisant l'impact constructif des travaux menés par les représentants spéciaux de l'Union européenne en vue de promouvoir la résolution des conflits dans diverses régions du monde

H. Rappelant les résolutions du Parlement européen du 15 juin 1998 et du 11 avril 2002, les demandes formulées par le Dalaï Lama dans le discours prononcé le 24 octobre 2001 au Parlement européen, ainsi que dans sa lettre du 11 mars 2002 adressée aux ministres des Affaires étrangères de tous les états membres de l'Union européenne, ainsi que la requête de la Conférence Internationale des Groupes de Soutien au Tibet exprimée dans un communiqué récent à l'adresse des présidences du Conseil européen, de la Commission et du Parlement européen, en faveur de la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet

I. Se félicitant de l'inscription aux budgets 2003 et 2004 de crédits pour la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet

J. Rappelant la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000 invitant notamment les gouvernements des Etats membres à examiner attentivement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme le représentant légitime du peuple tibétain ;

1. Invite le Conseil européen et la Commission européenne à utiliser les crédits de l'UE alloués en nommant sans tarder un haut représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet ayant pour mission de promouvoir un dialogue substantiel entre le gouvernement de la RPC et le Dalaï Lama et ses représentants, et dont la durée du mandat sera directement liée à la réalisation de progrès notables en ce sens.

2. Appelle à la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Tenzin Delek Rinpoché condamné à mort, et courant le risque d'être exécuté par les autorités chinoises dès le mois d'avril 2004.

3. Invite l'UE à soulever très expressément la question tibétaine dans le cadre de la session du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme qui se déroulera le 26 novembre 2003 à Pékin, et au cours des sommets à venir UE-Chine.

4. Invite l'Union européenne et tous les gouvernements européens à saisir toutes les occasions de faire pression sur le gouvernement de la RPC afin de favoriser la reprise des contacts avec les représentants du Dalaï Lama, et à entamer sans tarder des négociations authentiques et sincères aux fins de trouver une solution politique équitable et durable.

5. Recommande l'examen par le Parlement européen, à la lumière du rétablissement des contacts entre Dharamsala et Pékin, de tous les progrès réalisés, et invite le Dalaï Lama à exposer au Parlement européen l'état de détérioration de la situation au Tibet ainsi que l'évolution des discussions avec la RPC, reconsidérant l'opportunité de mettre en oeuvre la résolution du 6 juillet 2000 dans laquelle le PE propose de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme le représentant légitime du peuple tibétain.

6. Recommande l'organisation par le PE d'une audition d'experts sur le Tibet en vue d'examiner les graves problèmes engendrés par les transferts de population, la marginalisation économique, le développement et la dégradation environnementale auxquels est confronté actuellement le peuple tibétain.

7. Prie instamment la Chine de lever toutes les conditions préalables aux négociations et d'exprimer clairement sa volonté de maintenir les contacts existant actuellement avec des représentants du Dalaï Lama en vue de l'établissement d'un dialogue substantiel.

8. Charge la Présidence du Forum de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Secrétaire général de l'ONU, au gouvernement chinois, au Dalaï Lama et au gouvernement tibétain en exil, ainsi qu'aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les premiers signataires

Plusieurs parlementaires nous ont d'ores et déjà fait connaître leur engagement dans la démarche initiée par les associations françaises. Qu'ils soient remerciés de leur célérité et de la fidélité avec laquelle ils défendent la cause du Tibet.

Au 18 novembre, dans l'ordre de réception des messages :
M. Daniel Spagnou, *Député des Alpes-de-Haute-Provence*,
M. Joël Giraud, *Député des Hautes-Alpes*, M^{me} Michèle André, *Sénateur du Puy-de-Dôme*, M. Richard Cazenave, *Député de l'Isère*, M. Jean-Louis Bianco, *Député des Alpes-de-Haute-Provence*,
M. Gilbert Chabroux, *Sénateur du Rhône*, M. Yves Krattinger, *Sénateur de Haute-Saône*, M^{me} Chantal Robin-Rodrigo, *Député des Hautes-Pyrénées*, M. Christian Kert, *Député des Bouches-du-Rhône*,
M. Jean-Pierre Kucheida, *Député du Pas-de-Calais*, M. François Rochebloine, *Député de la Loire*, M. Gabriel Biancheri, *Député de la Drôme*

"Le Groupe Tibet du Sénat, comme celui de l'Assemblée nationale, s'associe à toutes les initiatives de l'Inter groupe Tibet et du Parlement européen comme celles relatives, en particulier, à la nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet et la reconnaissance du gouvernement tibétain en exil.

Le Sénat a redit toute l'importance que revêtent ces résolutions européennes pour le devenir du Tibet dans un rapport que le Groupe Tibet vient de publier sous le titre "**Tibet : un peuple en danger**". Ce rapport sénatorial est une grande première en France, et nous en sommes particulièrement fiers au Sénat. Nous avons souhaité à travers

ce document sénatorial rappeler la situation passée et présente du Tibet, les circonstances de son invasion, l'action diplomatique internationale engagée et cela dans un seul et unique but : ne pas tomber dans une banalisation de la cause tibétaine, que nous pouvons parfois ressentir autour de nous. Dans ce rapport, premier du genre en France, nous rappelons l'importance des actions menées tant au plan national qu'europpéen, la collaboration existante entre les groupes parlementaires européens et la cohésion de nos actions pour demander à nos gouvernements d'appuyer l'ouverture de négociations entre la Chine et les représentants du Dalai Lama pour l'autonomie du Tibet."

Une initiative du RIFT

A l'occasion de la journée mondiale d'action contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, le Réseau International des Femmes pour le Tibet a adressé cette proposition d'action à ses amies et adhérentes

Chères amies,
Le 25 novembre correspond à la journée mondiale contre les violences faites aux femmes. Inutile de rappeler que ces violences sont de types multiples et perpétrées dans tous les pays.

A cette occasion, le Réseau International des Femmes pour le Tibet (RIFT) tient à rappeler la situation des femmes tibétaines.

Depuis des dizaines d'années maintenant, celles-ci, obligées de subir avortements et stérilisations forcés, servent, bien involontairement, la politique de génocide des autorités chinoises à l'encontre des populations tibétaines. Les dernières informations faisant état de la mise en circulation de cliniques mobiles à cet effet, sont on ne peut plus inquiétantes.

De plus, le RIFT aimerait rappeler que de nombreuses femmes, souvent de jeunes nonnes bouddhistes non-violentes sont très lourdement condamnées et emprisonnées. Elles subissent quotidiennement les tortures physiques et morales les plus abominables.

Se taire, c'est laisser faire. C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour une action simple :

Monsieur le Président,
Phuntsok Nyidron (Tseten Wangmo), nonne du monastère de Toelung Dechen, a été arrêtée le 14 octobre 1989, torturée et condamnée à une peine de 9 ans de prison pour avoir dirigé une manifestation pacifique sur le Barkhor à Lhassa, capitale du Tibet. Cette manifestation de quelques minutes, célébrait l'attribution du prix Nobel de la Paix au Dalai Lama et demandait la cessation de l'occupation du Tibet par la Chine. Sa condamnation a été portée à 17 ans d'emprisonnement après qu'elle ait enregistré, avec d'autres prisonnières de la prison de Drapchi, des chants de liberté. Phuntsok Nyidron a vu sa peine réduite d'un an pour "avoir montré des signes de repentance ces dernières années".

Adresser une lettre au Président du gouvernement populaire de la "Région autonome du Tibet" lui demandant de libérer Phuntsok Nyidron, immédiatement et sans condition.

Depuis octobre 1989, cette jeune femme, condamnée à 16 ans de prison pour avoir manifesté pacifiquement quelques minutes en faveur du Dalai Lama, est emprisonnée et torturée. Les témoignages de ses compagnes de cellule libérées insistent sur son état de santé particulièrement fragile et inquiétant à la suite des nombreuses tortures endurées (problèmes rénaux et mentaux, grandes douleurs internes...)

Le RIFT compte sur votre intervention en sa faveur pour montrer à travers cet exemple que la communauté internationale est consciente des violations des droits humains perpétrés à l'encontre des femmes au Tibet.

Nous vous transmettons un exemple de lettre à copier et personnaliser à l'attention de :

Jampa Phuntsok / Chairman of the Tibet Autonomous Regional People's Government / Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfu / 1 Kang'angdonglu / Lhasa 850 000 / People's Republic of China (0.90 euro pour un envoi de moins de 20 grammes à partir de la France)

Le RIFT sait pouvoir compter sur vous dans cette action de défense des droits des femmes et vous adresse ses amicales salutations.

La Présidente, Anne Ribes, rift17@hotmail.com

Ayant subi de nombreuses séances de torture en mai 1998, l'état de sa santé est alarmant.

Particulièrement concerné(e) par la situation de cette jeune femme qui purge l'une des plus longues peines pour un prisonnier de conscience tibétain, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de Phuntsok Nyidron.

Dans l'espoir d'une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Signature,
Nom, Adresse*

Une carte de Noël pour le Premier ministre Irlandais

La République d'Irlande doit assurer la Présidence de l'Union Européenne à partir du 1^{er} Janvier 2004 et jusqu'en Juin 2004.

Le Comité de Soutien Tibet-Irlande a décidé de lancer une campagne en direction du Premier ministre et demande à tous les amis du Tibet de s'y associer. Il s'agit tout simplement d'envoyer une carte de vœux pour Noël au Taoiseach (Premier ministre) Bertie Ahern, que les Irlandais appellent familièrement Bertie, demandant la nomination d'un Représentant spécial européen, comme le réclament deux résolutions du Parlement européen (15 Juillet 1998 et 11 avril 2002). Des crédits ont été prévus dans ce sens au budget de l'Europe et Sa Sainteté le Dalai Lama a formulé cette demande dans son allocution au Parlement européen le 24 Octobre 2001; il a réitéré cette demande dans des lettres adressées le 11 mars 2002 aux ministres des Affaires étrangères des 15 pays membres.

Afin de maximiser l'impact de cet envoi, le message doit être personnel et amical, et la carte doit être adressée à sa permanence politique locale plutôt qu'au siège du gouvernement.

Suite à cette campagne, un "lapin de Pâques pour Bertie" peut être prévu, dans lequel de gentils petits lapins lui adresseront, selon sa réponse, un message de bonheur ou de tristesse, entre janvier et Pâques.

De quoi s'agit il ?

1° Achetez une carte de Noël et/ou de Nouvel an, de préférence représentant un garuda, un symbole auspiceux tibétain, une colombe ou le mot Paix, etc..

2° A l'intérieur de la carte écrivez le message suivant (ou similaire) :

Cher Bertie

Joyeux Noël et Bonne année de Paix à vous et à votre famille... et puisse votre Présidence de l'Union européenne remporter de grands succès.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, réaliser cette demande formulée par Sa Sainteté le Dalai Lama au nom des six millions de membres de la famille tibétaine : la nomination d'un Représentant spécial de l'Europe pour le Tibet, et nous faire connaître vos intentions à cet égard

Avec tous nos vœux

(Nom, adresse postale)

3° envoyer votre carte à :

M. Bertie Ahern TD / St Luke's / Drumcondra / Dublin 9 / Ireland

4° envoyer un e-mail à "tibetire@indigo.ie" avec pour seul message : "carte envoyée à Bertie".

Nouvelle condamnation dans l'est du Tibet

Quatre moines du monastère de Khangmar, dans le comté de Marthang, situé dans la préfecture autonome de Ngapa au Sichuan, ont été condamnés le 29 août à de longues peines de prison allant de 8 à 12 années. Sherthar, 35 ans, Soepa, 33 ans, Tsogphel, 31 ans, ont été condamnés à 12 ans de prison alors que Woesser, 30 ans, a été condamné à 8 ans. Un autre moine, identifié sous le nom de Mingyur, 29 ans, et un peintre de thanka dont le nom est inconnu, tous deux venant également du monastère de Khangmar, ont été arrêtés et condamnés à une année d'emprisonnement. Tous auraient été incarcérés à la prison de Ngaba. Les moines ont été arrêtés mi-janvier 2003 alors qu'ils célébraient une prière de longue vie pour le Dalai Lama et une prière pour le succès de l'enseignement de Kalachakra qui se déroulait à Bodh Gaya en Inde à ce moment là. 10 moines du monastère étaient réunis dans le hall principal lorsque le "PSB" (*Public Security Bureau*) du comté est arrivé. Les officiels ont immédiatement arrêté les moines et fouillé leurs logements. Des portraits du Dalai Lama et du Panchen Lama ont été découverts. Le 29 août 2003, le tribunal populaire intermédiaire de Ngaba a procédé aux condamnations des moines et du peintre de thanka. Le monastère de Khangmar abrite 120 moines et, jusqu'à l'arrestation récente de ces moines, le monastère n'avait connu aucune difficulté avec les autorités chinoises, mis à part les visites de routine. Suite aux arrestations, il est fort possible que le monastère soit hautement surveillé et que d'autres arrestations soient à craindre. Tous les moines condamnés sont issus de familles de nomades et ont intégré le monastère à des âges différents. (*source TCHRD*)

Résistance à Kandze.

Plusieurs manifestations de résistance aux lois répressives de la Chine se sont produites au cours de ces derniers mois dans la préfecture autonome de Kandze (Tibet oriental). Le plus important a eu lieu le 19 août dernier lorsqu'un drapeau national tibétain a été hissé sur la tour de transmission de la radio locale, supposée émettre les signaux de brouillage de "Voice of America", "Radio Free Asia" et "Voice of Tibet", et située juste en face du quartier général du gouvernement, qui abrite les locaux du parti communiste chinois. Cette manifestation coïncidait avec la visite d'une centaine de bouddhistes chinois venus à Kandze pour la consécration d'un vaste Chörten (*monument bouddhiste*) par Natsok Rinpoché, un lama très impopulaire dans la région où on l'accuse d'être à la solde de la Chine. Les forces de l'ordre, après plusieurs essais infructueux, ont mis plus de deux heures pour enlever le drapeau, que toute la ville a pu voir flotter. Par ailleurs, les autorités locales ont lancé une vaste campagne, comprenant notamment des perquisitions domiciliaires, pour renforcer l'interdiction de détenir des photos du Dalai Lama, un crime puni théoriquement d'une amende de 4 000 yuans, ce qui n'empêche pas de très nombreux habitants de la ville et de la région d'en conserver cachées dans leur maison.

Tibet Lib : Vous êtes plusieurs centaines à participer à chaque fois à la campagne **Tibet Lib**. La *Lettre du Tibet* publiera le prochain cas de prisonnier dont nous réclamons la libération dans sa prochaine parution.

Parrainages par les municipalités

Pour y participer, contacter Monique Dorizon, 13 rue Charles Maréchal, 78300 Poissy. (moniquedorizon@hotmail.com)

Les nouvelles mairies qui parrainent :

Six-Fours-les-Plages (63) parraine **Lobsang Jinpa** depuis le 29 septembre, **Saint Hilaire du Maine** (53) parraine **Lobsang Tenphen** depuis le 9 octobre



Décès de Nyima Dakpa, prisonnier de conscience tibétain.

Ce prisonnier, âgé de 29 ans, était moine du monastère de Nya-Tso (district de Dawu) depuis 1989.

Il a fui en Inde puis est rentré au Tibet en 1994 où il poursuivit ses études dans son monastère d'origine. A partir de 1998, étudiant au monastère, il commença à rédiger des affiches et les collait sur les murs des bureaux officiels du district de Tao. Ces affiches réclamaient l'indépendance du Tibet. Après avoir vu plusieurs personnes innocentes être arrêtées à cause de ses actions, il commença à signer ses affiches et partit pour Lhasa, où il fut arrêté. Déplacé au district de Tao, il fut condamné en octobre 2000 pour "trahison à la Patrie" à 7 ans d'emprisonnement. Durant son emprisonnement, il fut atrocement battu et connu d'autres formes de persécutions pour ne pas avoir voulu renier ses convictions politiques concernant l'indépendance du Tibet. Il perdit l'usage de ses mains et de ses pieds. Plus tard, il devint chroniquement malade. C'est pourquoi il a été libéré de prison afin que les autorités ne "perdent pas la face". (*Cette mesure de libération est très souvent effectuée lorsqu'un prisonnier est dans un état de santé qui laisse présager une mort prochaine*)

Après 10 jours d'hospitalisation, le 1^{er} octobre dans l'après-midi, il est décédé à l'hôpital, dans son village natal. Après son décès, son corps a été transporté dans son monastère où les rituels bouddhistes ont été pratiqués.

Bien que des signes sensibles de détente entre la Chine et les autorités tibétaines en exil soient visibles, force est de constater que la situation au Tibet pour les opposants politiques (non violents) n'évolue guère et que la pression internationale doit continuer à s'exercer.

De très nombreux prisonniers de conscience demeurent encore dans les prisons tibétaines et connaissent la torture dans des conditions semblables. Beaucoup reste à faire.

Manifestation pour l'indépendance à Lhasa, 29 juillet 2003.

Le journaliste tibétain Gedun (Gendun) Rinchen établi à Katmandou a rapporté que lors du Festival Shoton à Lhasa, la capitale du Tibet, le 29 juillet, quatre ou cinq nonnes ont organisé une brève manifestation en faveur de l'indépendance du Tibet, sur le Barkhor (*circuit de pèlerinage entourant le Jokhang, le temple principal de Lhasa*). Des passants se sont joints à la manifestation jusqu'à ce que la police chinoise vienne et embarque les nonnes dans une camionnette. La police fut rejointe par d'autres membres des forces de sécurité qui ont dispersé le rassemblement. On est depuis sans nouvelles des nonnes qui ont disparu.

Tibet info

Retrouvez cette Lettre, ainsi que des informations mises à jour régulièrement, sur

www.Tibet-Info.net

Nouvelles : www.tibet-info.net/info/info.shtml

Agenda : www.tibet-info.net/info/agenda/index.shtml

Lettre du Tibet : http://www.tibet-info.net/info/lettre_tibet/index.html

Je souhaite adhérer au C.S.P.T.

- Adhésion : 25 Euros
- Etudiant/chômeur : 15 Euros
- Adhésion Bienfaiteur : 70 Euros

Abonnement Lettre du Tibet (10 n°)

- Abonnement : 25 Euros
- Bienfaiteur : 70 Euros

CSPPT 174 Bd E. Decros 93260 Les Lilas

LT 72

Pour votre adhésion ou abonnement, merci de cocher les cases qui vous conviennent.

Nom :

Adresse :

CP Ville

E-mail :@